AXES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL chez les plâtriers - plaquistes

L'équipement et l'organisation du travail sont les déterminants les plus importants pour prévenir *les tendinites*

Les activités de plâtrerie exposent au risque de :

- tendinite du coude (épicondylite et épitrochléïte) et du poignet (tableau n°57 des MPI),
- tendinite de l'épaule (tableau n°57 des MPI),

Le risque de voir apparaître l'une de ces pathologies est fonction des facteurs force engagée - vitesse d'exécution - durée d'exécution - et posture (angulation de l'articulation concernée, travail bras en élévation).

Ainsi, à titre d'exemple, le vissage itératif et prolongé, la main en élévation au dessus du niveau de la tête (sur rail au plafond) avec une visseuse lourde, ou dans un matériau dur regroupe toutes les conditions pour voir apparaître une tendinite du poignet du coude ou de l'épaule.

> Les orientations en terme de prévention :



- l'utilisation de visseuses avec le meilleur compromis vitesse/légèreté à faire tester et comparer par les ouvriers (ex : Makita 6825r 1400g ou 6825rk 1400g, Hitachi W-6VA3 1300g),
- éviter les machines sans fil lourdes du fait de la présence de la batterie,
- l'utilisation du bon marchepieds ou de la bonne plateforme de travail permettant un accès au plafond aisé et un travail de perçage notamment sans dépasser un niveau « main au niveau de la tête »,



- l'alternance de tâches entre deux ouvriers (constituer des équipes de 2 personnes),
- l'organisation du travail sur gros chantier en avancement « pas à pas » sur le cloisonnement afin d'éviter les travaux de finition regroupés sur plusieurs jours en fin de chantier (moins de 4h d'affilée/ouvrier conseillés),



- éviter l'hyper-spécialisation du personnel et privilégier la polyvalence des tâches (éviter les travaux de finition plus de 4h d'affilée),
- l'utilisation d'une scie circulaire avec aspiration pour éviter la découpe à la scie égoïne manuelle des matériaux épais type BA 25 , polyplaque, placopan ou carreaux de plâtre.
- La manutention des plaques à deux avec des poignées excentrées, ou porte-panneaux ,





- la réalisation des faux plafonds avec lève-plaques et le travail systématique en équipe de deux,
- en l'absence de lève-plaques, le calage des plaques au plafond avec une « cale équerre » pour éviter le maintien bras en élévation.



- La formation de l'encadrement ou d'une personne « ressource » sur les situations posturales à risques TMS (Troubles Musculo-Squelettiques).

La prévention du **risque manutention** passe par une bonne organisation logistique et le choix pertinent des matériaux et des équipements

Cette activité expose au risque de :

- lumbago (accident du travail),
- hernie discale lombaire (MP tableau n ° 98)

Le risque de voir apparaître l'une de ces pathologies est fonction des facteurs Poids unitaire – encombrement de la charge - postures – <u>conditions</u> <u>d'exécution</u> - et âge du salarié



> Les orientations en terme de prévention manutention

- le poids unitaire de tous les sacs et matériaux à 25 kg lorsqu'ils existent et 30 kg max/manutentionnaire, (ex : LUTECE bleu = conditionnement 25 kg à la place de 40 kg),
- la fabrication d'éléments de décoration en staff de dimension acceptable et de poids unitaire limités à 25 kg/manutentionnaire,
- le conseil des clients, architectes, bureaux d'étude pour orienter le choix sur des matériaux de cloisonnement moins encombrants, et plus légers :
 - la cloison sur ossature métallique BA 13 (plaque de BA 13 = 30 kg) plutôt que le placopan (63 kg),
 - le carreaux de 7cm (23 kg) plutôt que de 10 cm (34kg),
 - les carreaux alvéolés (18 kg pour 7cm), plutôt que pleins (23kg),
 - les plaques de plâtre BA 13 en 60 cm (15 kg) de large pour les accès difficiles...



- l'organisation de la logistique avec mécanisation ou l'utilisation d'aides mécaniques à la manutention (livraison par camion grue, treuil électrique à la place de la poulie-corde manuelle, utilisation des montescharges et ascenseurs, sollicitation de main d'œuvre supplémentaire pour approvisionner les chantiers...),



- l'utilisation d'un *chariot adapté* pour les déplacements importants des plaques sur sol lisse,
- une activité sur chantier en évitant les manutentions de matériaux encombrants et lourds <u>exécutées seul</u> (privilégier le travail en équipe de deux +++),
- l'acquisition d'échafaudages légers (alu) ou la sous-traitance du montage auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine,
- l'utilisation de *plate-forme élévatrice mobile* (PEMP) quand cela est techniquement possible (halls, locaux de grande dimension ...),
- le stockage pertinent des matériaux (indicateur = fenêtres), car si on stocke au niveau des endroits futurs de traçage et de montage de cloisons on génère des manutentions inutiles = re-déplacer les matériaux.





l'utilisation de cale plaque ou rehausse plaque à levier avec manche.

- le travail réalisé en posture de la colonne bien droite favorisée par :
 - des tréteaux à hauteur variable pour des découpes (pour par ex : les montants mais aussi placopan et polyplaque) « à bon niveau »,
 - les *poches à outils et à vis* en cuir à la ceinture permet d'avoir les vis et outils facilement accessibles,
 - l'utilisation des *lasers de traçage* (plafonds, cloisons..) limite les postures contraignantes bras en élévation et en flexion de la colonne,
 - le positionnement de l'auge « à niveau » pour l'application d'enduits de collage, de finition ou le plâtre traditionnel,

La sensibilisation et la formation « gestes et postures » en intégrant la recherche de solutions par les salariés eux-même est souhaitable.

Réduire au maximum l'exposition aux aéro-polluants participe à la prévention des **affections respiratoires professionnelles**

Le nettoyage par balayage à sec, la manipulation de laine de roche ou de verre, les découpes à la scie circulaire, le ponçage manuel sont des sources d'exposition aux aéro-polluants (plâtre, fibres minérales....).

La protection collective consiste à :

- limiter l'empoussiérage,
- capter par aspiration lorsque c'est techniquement possible (scie circulaire avec tuyau branché sur un aspirateur),
- asperger de l'eau au sol pour balayage humide ou aspirer avec aspirateur industriel avec filtre haute efficacité.

La protection individuelle consiste à :

- utiliser des *masques anti-poussières FFP2* avec soupape expiratoire si la protection collective n'est pas possible (manipulation et mise en œuvre de la laine de verre).



L'activité de perçage ou de scellement exposant au risque de **surdité et d'accident oculaire** justifie la mise à disposition d'EPI adaptés



L'utilisation de machines de type pistolet de scellement, perforateur, perceuse, scie de chantier, tronçonneuse expose à des niveaux de bruit élevés (> 106 dBA - Lpc > 135dB) qui nécessite impérativement le *port de protecteurs auditifs* y compris pour des durées courtes d'utilisation.

Seuil de risque:

85 dB pendant 8h00 équivalent à 106dB pendant 3mn et 45 secondes

L'utilisation de machines type tronçonneuses portatives nécessite en outre l'utilisation de *lunettes de sécurité*. Il en est de même pour les travaux de perçage au plafond.

La manipulation de montants ou de semelles métalliques est une source de fréquentes **coupures** évitables par le port de gants adpatés

La mise à disposition de gants <u>adaptés au risque et à la taille de l'utilisateur</u> est essentielle (ex : manipulation de tôles pour bardage, découpe au cutter de plaques BA 13). La capacité des gants C.E. à résister aux risques mécaniques suivant :

l'abrasion : 0 à 4 la coupure : 0 à 5 la déchirure : 0 à 4 la perforation : 0 à 4

Cette caractéristique est mentionnée par le fabricant sur la fiche technique du gant et souvent notée sur le gant lui-même.



Il est important de trouver le meilleur compromis entre confort d'utilisation et protection de l'individu, en tenant compte de la durabilité du gant.

Le gant que nous conseillons est le MAPA ultrane 557



L'utilisation de machines outils électriques expose au risque d'**électrisation** surtout en milieu humide



Les installations électriques sont régies par Décret. L'utilisation de tableau électrique de chantier avec l'emploi de disjoncteurs différentiels sensibles aux courants de défaut doit être prévue (différentiel haute sensibilité 30mA). Les machines-outils portatives à double isolation (classe II) avec indice de protection IP 44 sont recommandées. Les rallonges et câbles de type H 07 – RNF sont conseillés : les câbles électriques altérés doivent être immédiatement remplacés.

2/3 des accidents du travail mortels surviennent sur la route



Les accidents survenant dans le cadre des déplacements entre l'atelier et les chantiers sont des accidents du travail. 2/3 des accidents du travail mortels sont des accidents routiers dans le cadre des déplacements professionnels et des trajets domicile travail.

Le suivi technique des véhicules utilitaires est essentiel : suivi du parc des véhicules et des incidents matériels, contrôles techniques réguliers, présence d'une séparation physique adaptée entre l'habitacle conducteurs et le matériel, arrimage correct des charges, équipements adaptés à la conduite sur route glissante (pneus neige en hiver), pesage pour éviter la surcharge, formation des conducteurs et sensibilisation sur piste aux risques routiers (Eugène, Automobile club, Prévention routière...).

Un « club d'entreprises » (PROSUR) particulièrement impliqué dans la prévention du risque routier s'est d'ailleurs créé : leurs coordonnées peuvent être obtenues auprès du service prévention CRAM.

Les autres partenaires en prévention

INRS: le document Aide-mémoire BTP de l'INRS est un support utile pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre de la prévention sur les chantiers (réf. ED 790). L'utilisation des échafaudages fixes et roulants, l'hygiène y sont abordées et détaillées.

L'OPPBTP, partenaire important, est à votre disposition pour la réalisation d'un « diagnostic d'entreprise » et vous conseiller dans ces différents domaines.

La CRAM service prévention est susceptible de vous apporter également des informations notamment par la diffusion des documents édités par l'INRS, l'offre de formations « TMS ». Certaines informations sont également accessibles sur leur site internet.

